



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 31

Question écrite n° 10016

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le fait que depuis des années, et compte tenu de la saturation de l'autoroute A 31 en Lorraine, il préconise que l'on instaure un péage pour les poids lourds en transit et qu'on leur interdise d'y doubler sur les sections à 2 x 2 voies. Les conclusions du Grenelle de l'environnement vont exactement en ce sens. Elle souhaiterait donc savoir si, à titre expérimental, il ne serait pas possible de mettre en oeuvre dès à présent ces deux mesures sur l'autoroute A 31 entre Toul et la frontière luxembourgeoise.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10016

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6948

Question retirée le : 20 novembre 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)